

Arrêté DAJIM n° 209/2024

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR,

VU le Code de l'Education,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n°82-453 du 28 mai 1982 ;

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les documents administratifs en lien avec la santé et la sécurité, pour l'Unité de Recherche dont ils ont la responsabilité, à :

- M. CHRISTENSEN Nelson, ARTEMIS
- Mme TARTARE-DECKERT Sophie, C3M
- Mme CHANQUOY Lucile, BCL
- Mme LACAS-GERVAIS Sandra, CCMA
- Mme PERALDO Emmanuelle, CTELA
- Mme TÜRK Pauline, CERDACFF
- M. LERAY Grégoire, CERDP
- M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, CMMC
- Mme ASKENAZY Florence, CoBtek
- M. BOUCAUD Philippe, CRHEA
- M. JEAN Grégori, CRHI
- Mme THERY Isabelle, CEPAM
- Mme SABOURAULT Cécile, ECOSEAS
- M. RUMPALA Yanick, ERMES
- M. GENRE-GRANDPIERRE Cyrille, ESPACE
- M. LESAGE Florian, IPMC
- M. MARCAILLOU Boris, GEOAZUR
- Mme KRAFFT Jackie, GREDEG
- Mme MAYRHOFER Ulrike, GRM
- Mme BESSE Florence, IBV
- M. MEIERHENRICH Uwe, ICN
- M. MALLET Frédéric, I3S
- M. HUYET Guillaume, InPhyNi
- M. BULAVIN Dmitri, IRCAN
- M. CASTAGNONE Philippe, ISA
- M. LEPOUTRE Jules, LADIE
- Mme NESVADBA Nicole, LAGRANGE
- M. ZORY Raphaël, LAMHESS
- Mme GALY Edith, LAPCOS

- M. CHARLIER Christophe, MSHS Sud-Est
- M. STARAJ Robert, LEAT
- M. QUILIO Serge, LINE
- Mme BERTINI Marie-Joseph, LIRCES
- M. GOUDON Thierry, LJAD
- Mme BLIN Claudine, LP2M
- Mme SAADA Esmâ, LRTO
- M. DOGLIO Alain, MICORALIS
- M. GUITTARD Frédéric, Nice Lab
- M. JACQUEMOD Gilles, Polytech'Lab
- M. STACCINI Pascal, RETINES
- M. PELISSIER Nicolas, SIC.Lab/Méditerranée
- M. POURCHER Thierry, TIRO-MATOS
- M. ARASZKIEWIEZ Jacques, TRANSitionS
- Mme POTOT Swanie, URMIS
- Mme LEBRUN-FRENAY Christine, UR2CA

Etant précisé que l'ensemble de ces documents administratifs des Unités de Recherches, en lien avec la santé et la sécurité, devront être communiqués aux Directeurs administratifs de campus.

ARTICLE 2 :

Toute subdélégation de signature est prohibée. Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°88/2024 du 10 janvier 2024.

Il entre en vigueur à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation de l'Université.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté

Nice, le 26 avril 2024

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeanick BRISSWALTER

Copie :

M. le Recteur de région académique, Chancelier des universités

M. le DGS

M. le DGSA chargé de la coordination des sites

M. le Responsable du Pôle prévention Hygiène et Sécurité

